







# Profil et stratégie





Code GRI3	<b>Profil et stratégie</b>  <b>Libellé GRI 3</b>  	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<b>Données Séch� Environnement</b>  
--------------	---	--	--	---



1 Strat�gie et analyse				
1.1	D�claration du d�cideur le plus haut plac� de l'organisation sur la pertinence du d�veloppement durable pour l'organisation et sa strat�gie	6.2		<p>S�ch� Environnement s'inscrit au c�ur des pr�occupations de d�veloppement durable, � travers le traitement des d�chets qui est un des facteurs n�cessaires au bien-�tre de l'homme dans son univers. Ses collaborateurs et son outil industriel lui permettent d'accompagner ses clients en leur proposant une prise en charge globale et optimis�e de leur probl�matique environnementale dans leur contexte propre d'�volutions techniques, �conomiques et environnementales.</p> <p>Pour S�ch� Environnement, n� peu avant la publication du rapport de Gro Harlem Brundtland posant les notions de base du D�veloppement Durable dans son rapport aux Nations Unies, et d�marrant ses activit�s sur une telle vision de l'avenir, le D�veloppement Durable a toujours fait partie int�grante de la nature de l'entreprise, de son �thique, et par l� m�me du comportement de son personnel.</p> <p>Depuis sept ans, l'adh�sion de S�ch� Environnement au Pacte Mondial des Nations Unies lui sert de balise, et une Charte en sept engagements formalise sa ligne de conduite en mati�re de D�veloppement durable. Adoss�e � ces grands engagements pris au plus haut niveau du Groupe, sa culture manag�riale de proximit� se d�cline au quotidien (en fonction des m�tiers et contextes) � travers une Charte « Qualit� Sant� S�curit� Environnement », et par un « Code de comportements et d'actions » qui concourt � mobiliser et responsabiliser individuellement tous les collaborateurs en ce domaine.</p>
1.2	Description des impacts, risques et opportunit�s majeurs	6.2	27	<p>Le Groupe a proc�d� � une revue de ses risques et consid�re qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux pr�sent�s.</p> <p><b><u>Risques industriels et �cologiques</u></b></p> <p>L'activit� de S�ch� Environnement comporte des risques industriels en tous points comparables � la majorit� de ceux rencontr�s dans l'industrie avec toutefois des sp�cificit�s fortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une pr�sence r�galienne particuli�rement marqu�e, preuve du degr� d'implication des pouvoirs publics en mati�re d'�limination des d�chets ;</li> <li>• un risque de pollution reposant sur la nature m�me des substances trait�es par d�finition tr�s vari�es.</li> </ul> <p><b><u>Risques r�glementaires</u></b></p> <p>Cette activit� est soumise � un cadre r�glementaire strict fixant des normes minimales en mati�re de collecte et de traitement des d�chets.</p> <p><i>Les grands principes l�gislatifs</i></p>



Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
				<p>Le Code de l'environnement regroupe dans le livre V "Prévention des pollutions, des risques et de nuisances", l'ensemble des textes législatifs liés à la gestion des déchets et aux obligations d'élimination faites à tous les producteurs. Il intègre notamment les deux lois fondatrices en matière de déchets en France</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 posant le principe du "pollueur – payeur", modifiée par la loi du 12 juillet 1992 sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux ;</li> <li>• la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, qui constitue le cœur du dispositif légal de prévention des risques et des pollutions engendrées par les activités industrielles.</li> </ul> <p>Le cadre législatif institue les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Responsabilité du producteur</b> : le producteur de déchet est responsable de ses déchets de la collecte à l'élimination finale. Les déchets dangereux doivent être traités séparément (article L.541-1 du Code de l'environnement). Par ailleurs, toute entreprise doit pouvoir, à la demande de l'administration, justifier de l'origine, la nature, les caractéristiques, les quantités, la destination et les modalités d'élimination de ses déchets. (article L.541-2 du Code de l'environnement) ;</li> <li>• <b>Planification</b> : institués par la loi du 1er juillet 1992, les plans ont pour but la programmation et la gestion des moyens d'élimination des déchets sur le territoire national. Les plans départementaux, ou interdépartementaux concernent les ordures ménagères et les déchets assimilés, les plans régionaux ou interrégionaux concernent les déchets industriels dangereux ;</li> <li>• <b>Le financement</b> : la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est perçue sur le traitement des déchets, à l'exception de la valorisation matière. Cette taxe est majorée pour les sites de stockage non autorisés. Les sites certifiés profitent à l'inverse d'une réduction de taux de TGAP ;</li> <li>• <b>Les transports</b> : le transport des déchets dangereux doit répondre aux normes ADR (Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route), qui définissent des règles précises en termes d'équipement des véhicules, de formation du personnel... (arrêté du 1er juin 2001).</li> </ul> <p><u>Codification du fonctionnement des installations de traitement</u></p> <p>Les sites de traitement de déchets du Groupe, des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter. Cette dernière a un caractère durable sans limitation temporelle.</p>

Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
--------------	---	--	--	--

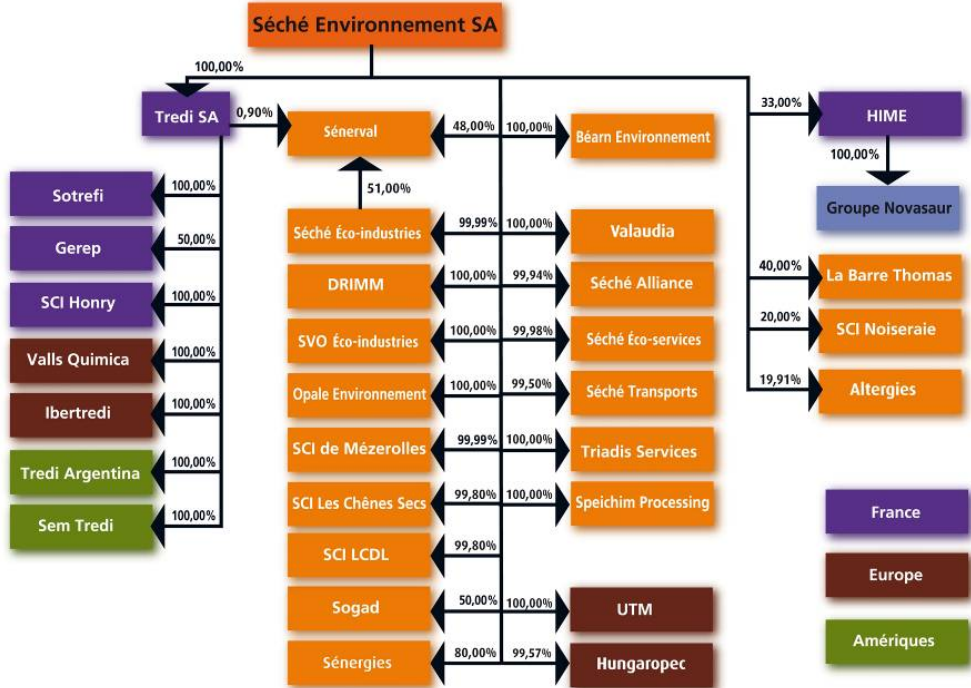
			<p>Les autorisations préfectorales d'exploiter des centres de stockage répondent aux exigences de l'arrêté du 9 septembre 1997 sur les installations de stockage de déchets ménagers et assimilés (fixant des normes d'exploitation et imposant le captage et le traitement des rejets), de la Directive du 26 avril 1999 uniformisant en Europe les normes techniques et environnementales (déjà anticipé en France par les textes nationaux) ainsi que de l'arrêté ministériel du 30 décembre 2002 relatif au stockage des déchets dangereux. Par ailleurs, depuis le 1er juillet 2002 (loi Lalonde de 1992), seuls les déchets ultimes sont susceptibles de stockage. L'exploitant du centre de stockage a des responsabilités croissantes (création d'une bande d'isolement de 200 mètres autour du site de stockage ; renforcement des règles d'admission des déchets sur les sites et traçabilité ; surveillance des sites pendant une durée minimale de 30 ans après leur exploitation ; constitution de garanties financières afin d'assurer le respect des obligations de remise en état du site après la fin de l'exploitation).</p> <p>Les autorisations préfectorales d'exploiter les unités d'incinération sont quant à elles soumises aux exigences de la Directive européenne du 4 décembre 2000 harmonisant et renforçant les règles applicables à l'incinération des déchets transposée en droit français par deux arrêtés du 20 septembre 2002, fixant une échéance d'application obligatoire au 28 décembre 2005. Par ailleurs, des investissements d'anticipation sont consentis par les traiteurs de déchets dans le cadre des nouvelles normes européennes applicables aux rejets atmosphériques, aux effluents aqueux, à l'émission de dioxines et furanes par les installations d'incinération.</p> <p>Leur objectif est d'accroître les performances techniques en matière de limitation des émissions et d'assurer leur contrôle permanent (normes plus sévères portant sur les poussières, les métaux lourds, le monoxyde d'azote, les dioxines ; seuils limites pour les rejets dans l'eau afin d'éviter tout transfert de pollution ; comptes-rendus à l'administration et au public (CLIS)).</p> <p>Si un site de stockage ne respectait pas les prescriptions figurant dans l'autorisation préfectorale d'exploiter le concernant, l'autorité préfectorale pourrait prendre des mesures en conséquence : les dispositions légales détaillées ci-dessous présentent le processus de remise en cause d'autorisations préfectorales telles que celles dont disposent Sèché Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• conformément à l'article 17-1 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, le préfet, agissant à sa propre initiative ou à la demande de tiers, peut imposer une limitation de durée et un volume maximum de déchets stockés ;</li> <li>• conformément à l'alinéa 1 de l'article 6 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, le préfet peut imposer, afin de protéger le voisinage, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature, l'environnement ou la conservation des sites, des prescriptions complémentaires à celles figurant dans les arrêtés préfectoraux déjà rendus susceptibles d'atténuer ou d'aggraver les prescriptions initiales ;</li> </ul>
--	--	--	--



Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
				<ul style="list-style-type: none"> <li>conformément à l'article 14-2 de la loi de 1976, les communes intéressées, leurs groupements ou les tiers peuvent déférer à la juridiction administrative, dans le cadre d'un recours de plein contentieux, une autorisation d'exploiter une installation classée délivrée par le préfet, en raison des inconvénients et charges que le fonctionnement d'une installation classée peut présenter pour l'environnement.</li> </ul> <p>Dans ce contexte réglementaire, le groupe est exposé d'une part au risque de renforcement des prescriptions légales et réglementaires (qui pourrait induire des coûts et investissements importants de nature à obérer la rentabilité de l'activité) et d'autre part à la suspension voire au retrait ou au non renouvellement des autorisations d'exploiter.</p> <p>La maîtrise de la conformité réglementaire mise en place par Sèché Environnement découle tout à la fois d'une veille réglementaire permanente, de la participation à des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les réglementations et d'audits réglementaires par des agents spécialement formés, relatifs à la bonne application des règles.</p> <p>La politique de qualité conduite par Sèché Environnement, matérialisée par le système de management visant l'organisation elle-même (ISO série 9000), l'environnement (ISO série 14000) ainsi que la santé et la sécurité (OSHA 18001) est détaillée dans des manuels adaptés aux caractéristiques de chaque site et déclinant la politique QSSE du Groupe.</p> <p>La bonne intégration des sites dans leur environnement tant écologique qu'économique ou humain est un souci constant marqué par la présence d'écologues chargés d'y veiller en permanence. Les contacts qu'il assure avec le voisinage proche et la Société civile en général permettent au Groupe de mesurer la validité des efforts de l'entreprise en ce domaine.</p> <p>Il convient de noter que la Société n'a pas eu connaissance au cours de l'exercice 2010, d'une quelconque action qui pourrait être le prémisses d'un éventuel recours qui s'insérerait quoiqu'il en soit dans une procédure interactive permettant à la Société de mettre en œuvre des mesures correctives visant à satisfaire les éventuelles requêtes de tiers ou du préfet.</p> <p><b><u>Risques environnementaux.</u></b></p> <p>Par son activité, Sèché Environnement peut générer deux natures de pollution possible : "accidentelle" d'une part, "chronique" d'autre part :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les pollutions "accidentelles" font l'objet d'une couverture via le programme d'assurance du Groupe (responsabilité civile – atteinte à l'environnement) ;</li> <li>les pollutions "chroniques" correspondent aux pollutions que l'accumulation de polluants au-delà d'une charge critique propre à chaque récepteur peut induire.</li> </ul>

Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Séch� Environnement</b></p> 
				<p>Qu'elle soit accidentelle ou chronique, le Groupe met en �uvre les contr�les n�cessaires � la d�tection de toute pollution : tous les sites du Groupe b�n�ficient d'une surveillance organis�e des impacts et effets de leurs rejets – qu'ils soient liquides, solides ou gazeux. Des �tudes faunistiques et floristiques sont par ailleurs r�alis�es de fa�on r�guli�re, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit � la demande des pouvoirs publics, soit pour satisfaire les l�gitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance impos�es ou cr�ees � l'initiative du Groupe.</p> <p>Un dispositif de r�duction des impacts lors d'�v�nements accidentels a �t� mis en place dans le Groupe. Ce dispositif comprend des organisations permettant de prot�ger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents. Suivant la taille du site et la r�glementation applicable, ces dispositifs s'appellent plan interne de secours, ETARE (ETAbblissement REpertori�), POI (Plan d'Op�ration Interne) ou PPI (Plan Particulier d'Intervention).</p> <p>Les informations disponibles au jour d'�tablissement du pr�sent document permettent de pr�ciser que S�ch� Environnement n'a pas connaissance de pollutions g�n�r�es par les activit�s du Groupe et pour lesquelles les mesures n�cessaires n'ont pas �t� prises pour en assumer la compl�te r�sorption.</p> <p><b><u>Risques politiques ou li�s � l'activit� internationale</u></b></p> <p>La nature des activit�s ainsi que leur implantation g�ographique � travers le monde (bien que restant centr�e sur l'Europe), exposent le Groupe � certains risques d'instabilit� politique et �conomique.</p> <p>Au jour de l'�tablissement du pr�sent document, S�ch� Environnement n'a pas connaissance de risques de nature politique pouvant avoir une incidence significative sur l'activit�, le patrimoine, la situation financi�re ou les r�sultats du Groupe.</p> <p><b><u>Risques financiers</u></b></p> <p>Les risques financiers auxquels le Groupe estime �tre expos�s ainsi que les modalit�s de gestion de ces risques sont expos�s dans le document de r�f�rence.</p> <p><b><u>Risques li�s aux tiers</u></b></p> <p>La Soci�t� estime ne pas avoir de d�pendance sp�cifique � l'�gard de l'un de ses clients, ni � l'�gard de ses fournisseurs.</p> <p><b><u>D�pendance du Groupe � l'�gard de brevets et licences</u></b></p> <p>S�ch� Environnement n'a aucune d�pendance � l'�gard de brevets et de licences.</p>

Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center">Libellé GRI 3</p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
-----------	--	--	--	--

## 2 Profil de l'organisation

2.1	Nom de l'organisation			Sèché Environnement
2.2	Principaux produits et/ou services et marques correspondantes			Sèché Environnement est l'un des principaux opérateurs français du traitement et du stockage de tous les types de déchets (hors radioactifs). Depuis avril 2007, Sèché Environnement détient également une participation de 33% dans le Groupe Saur, 3 <sup>ème</sup> intervenant dans le secteur de l'Eau et de la Propreté en France.
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation, avec description des principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises		74	 <p><b>Sèché Environnement SA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tredi SA (100,00%)       <ul style="list-style-type: none"> <li>Sotrefi (100,00%)</li> <li>Gerep (50,00%)</li> <li>SCI Honry (100,00%)</li> <li>Valls Quimica (100,00%)</li> <li>Ibertredi (100,00%)</li> <li>Tredi Argentina (100,00%)</li> <li>Sem Tredi (100,00%)</li> </ul> </li> <li>Sénéral (0,90%)       <ul style="list-style-type: none"> <li>Séché Éco-industries (51,00%)           <ul style="list-style-type: none"> <li>DRIMM (100,00%)</li> <li>SVO Éco-industries (100,00%)</li> <li>Opale Environnement (100,00%)</li> <li>SCI de Mézerolles (99,99%)</li> <li>SCI Les Chênes Secs (99,80%)</li> <li>SCI LCDL (99,80%)</li> <li>Sogad (50,00%)</li> <li>Sénergies (80,00%)</li> </ul> </li> <li>Béarn Environnement (48,00%)           <ul style="list-style-type: none"> <li>Valaudia (100,00%)</li> <li>Séché Alliance (99,94%)</li> <li>Séché Éco-services (99,98%)</li> <li>Séché Transports (99,50%)</li> <li>Triadis Services (100,00%)</li> <li>Speichim Processing (100,00%)</li> <li>UTM (100,00%)</li> <li>Hungaropec (99,57%)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>HIME (33,00%)       <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe Novasaur (100,00%)</li> <li>La Barre Thomas (40,00%)</li> <li>SCI Noiseraie (20,00%)</li> <li>Altergies (19,91%)</li> </ul> </li> <li>France</li> <li>Europe</li> <li>Amériques</li> </ul>



<b>Code GRI3</b>	<b>Profil et stratégie</b>  <b>Libellé GRI 3</b>  	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<b>Données Sèché Environnement</b>  
------------------	---	--	--	---

2.4	Lieu où se trouve le siège de l'organisation		32	Les Hêtres – 53811 Changé (France)
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée et nom des pays où soit l'exploitation est majeure, soit les questions relatives au développement durable traitées dans le rapport s'avèrent particulièrement pertinentes		71	<p>Les activités du Groupe se concentrent sur la France avec 94,7 % du chiffre d'affaires consolidé.</p> <p>A l'international, les filiales opèrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en Espagne sur les métiers de la régénération de solvants</li> <li>▪ en Allemagne sur les métiers de traitement des gaz</li> <li>▪ en Hongrie sur le métier du traitement des déchets dangereux</li> <li>▪ en Amérique latine sur les métiers de prétraitement, prescriptrices d'activité pour les installations de traitement en France.</li> </ul>
2.6	Nature du capital et forme juridique		32	Société Anonyme cotée en Bourse sur Euronext Paris depuis 1997
2.7	Marchés où l'organisation opère			Marchés publics et marchés privés relatifs à l'environnement, en particulier ceux liés à la gestion des déchets (dangereux ou non) en vue de leur valorisation et de leur traitement en sécurité pour les hommes et l'environnement
2.8	Taille de l'organisation			Chiffre d'affaires 2010 de 402,1 M€, effectif de 1582 salariés dont 1476 en France
2.9	Changements significatifs de la taille, de la structure de l'organisation ou de son capital au cours de la période de reporting			Néant
2.1	Récompenses reçues au cours de la période de reporting			Trophées Croissance Verte : des recherches récompensées par la remise du prix « Procédé innovant » des Trophées Croissance Verte Innovation 2010 lancé à l'occasion du salon Croissance Verte et Eco-industries en Poitou-Charentes au Futuroscope.



### 3 Paramètres du rapport



3.1	Période considérée (par exemple exercice comptable, année calendaire) pour les informations fournies			Exercice comptable, année civile 2010
3.2	Date du dernier rapport publié le cas échéant			Année 2009
3.3	Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)			Annuel





<b>Code GRI3</b>	<b>Profil et stratégie</b>  <b>Libellé GRI 3</b>  	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<b>Données Séché Environnement</b>  
------------------	---	--	--	---



3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu		7	Responsable de la communication financière : Jean Geissler (Directeur Administratif et Financier)
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport			Non renseigné
3.6	Périmètre du rapport (pays, divisions, filiales, installations en crédit-bail, coentreprises, fournisseurs, par exemple), voir pour plus amples informations le Protocole GRI sur le périmètre			Le périmètre est constitué de la maison-mère Séché Environnement SA et de ses filiales françaises contrôlées majoritairement à fin 2010, et consolidées en méthode globale. Les implantations à l'international (environ 5,3 % du chiffre d'affaires 2009 et 6,3 % des effectifs) ne font pas l'objet à ce jour de collecte de données sociales et environnementales
3.7	Indication des éventuelles limites spécifiques du champ ou du périmètre du rapport			Non pertinent
3.8	Principes adoptés pour la communication des données concernant les coentreprises, filiales, installations en crédit-bail, activités sous-traitées et autres situations susceptibles d'avoir une incidence majeure sur les possibilités de comparaison d'une période à l'autre et/ou d'une organisation à l'autre			Informations considérées non significatives à l'échelle du Groupe
3.9	Techniques de mesure des données et bases de calcul, y compris les hypothèses et techniques à l'origine des estimations appliquées au renseignement des indicateurs et autres informations figurant dans le rapport			<p>Les données environnementales, sociales et sociétales correspondent à une vision économique de Séché Environnement tel que constitué en 2010 en France. Elles comportent les renseignements relatifs aux impacts environnementaux et sociaux de l'activité du Groupe, ainsi que prévu par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et modifiant le décret n° 67-236 du 27 mars 1967 sur les sociétés commerciales. Les informations relatives aux rejets mentionnés dans cet article du Code de commerce sont données conformément aux prescriptions de l'arrêté du 30 avril 2002.</p> <p>Cette volonté de transparence en exposant les données les plus pertinentes et les plus significatives des impacts de l'activité ont conduit pour l'exercice 2010 à adopter les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les données environnementales du présent rapport sont issues des déclarations faites régulièrement par les sites industriels aux administrations compétentes (DREAL, DASS) qui en assurent la tutelle et le contrôle. Ces données proviennent de mesures, réalisées soit en interne (autocontrôles), soit par des organismes agréés.</li> <li>▪ Les données sociales sont calculées selon les normes en vigueur en France pour l'établissement du bilan social.</li> </ul>
3.1	Explication des conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs et des raisons de cette reformulation			Certaines erreurs de reporting sur les exercices précédents peuvent être détectées au cours du reporting de l'exercice en cours. Un seuil de matérialité de 5 % sur la valeur de l'indicateur concerné est retenu par défaut pour les ajustements de données sur les exercices antérieurs identifiés au cours de l'exercice sous revue



Code GRI3	<b>Profil et stratégie</b>  <b>Libellé GRI 3</b>  	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<b>Données Séché Environnement</b>  
3.11	Changements significatifs, par rapport à la période couverte par les rapports antérieurs, du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées dans le rapport			Entrée dans le périmètre en juillet 2010 de Sénerval (Délégation de service public pour la gestion et la valorisation des déchets de la communauté urbaine de Strasbourg)
3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis dans le rapport			
3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation. Si cela ne figure pas dans le rapport de validation accompagnant celui de développement durable, expliquer l'objet et la base de toute validation externe fournie. Exposer également la relation existant entre l'organisation rédigeant le rapport et le/les expert(s) vérificateur(s)	7.5.3	5/6	<p>Les données environnementales et sociales ont fait l'objet d'un audit spécifique par Bureau Veritas.</p> <p>Elles font l'objet d'une restitution exhaustive et commentée dans le rapport responsabilité sociétale publié chaque année par le groupe.</p>
<b>4 Gouvernance, engagements et dialogue</b>				
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités relevant du plus haut organe de gouvernance, responsables de tâches spécifiques telles que la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation	6.2	38 à 40	<p>Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ il fixe les principes essentiels de comportement et d'action qui doivent prévaloir en toutes circonstances au sein du Groupe et demande compte rendu de leur application. A ce titre, il a défini, dans le cadre de l'élaboration d'une charte de développement durable, 7 engagements qu'il s'attache à promouvoir au sein du Groupe. De même, il a établi et diffusé un code de déontologie boursière et nommé un déontologue au sein du Groupe ;</li> <li>▪ il définit les objectifs stratégiques du Groupe, en accord avec l'actionnaire majoritaire et Président-directeur général ;</li> <li>▪ il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie ;</li> <li>▪ il contrôle la gestion de la Société et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché.</li> </ul> <p><b><u>Travaux et mode de fonctionnement du Conseil d'administration</u></b></p> <p><b><u>Le Conseil d'administration</u></b></p> <p>Afin de remplir les objectifs qu'il s'est assigné, le Conseil d'administration de la Société a adopté un mode de fonctionnement garantissant une prise de décision éclairée.</p> <p>Le Conseil d'administration se réunit régulièrement sur tous les sujets dont il a la responsabilité, et chaque administrateur est informé du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun. Tout changement dans l'agenda initial fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux administrateurs. Ils ont également la possibilité de se faire représenter.</p>



Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Séch� Environnement</b></p> 
				<p>Le Conseil d'administration est r�uni sur convocation de son Pr�sident, ou s'il ne s'est pas r�uni depuis plus de deux mois sur convocation d'au moins 1/3 de ses membres. Sur l'exercice 2010, le Conseil n'a �t� convoqu� que par le Pr�sident.</p> <p>L'ordre du jour est communiqu� dans des d�lais permettant � chaque administrateur une information des th�mes abord�s et permettant un d�bat �clair�, au cours duquel tous les administrateurs ont la possibilit� de poser toutes les questions n�cessaires � leur bonne compr�hension :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de la strat�gie de la Soci�t� et du Groupe ;</li> <li>▪ de l'activit�. Notamment, un point est effectu� en Conseil chaque trimestre. Le budget est �galement pr�sent� au Conseil d'administration ;</li> <li>▪ de l'information financi�re diffus�e par le Groupe aux actionnaires et au march� ;</li> <li>▪ de toutes les questions diverses relevant de la responsabilit� du Conseil d'administration.</li> </ul> <p>Les s�ances sont pr�sid�es par le Pr�sident ou, en son absence, par un administrateur choisi par ses coll�gues pour chaque s�ance.</p> <p>Au cours de l'ann�e 2010, le Conseil d'administration de S�ch� Environnement s'est r�uni 4 fois sur 4 r�unions planifi�es. Le taux de pr�sence moyen (tenant compte des administrateurs pr�sents et repr�sent�s) sur l'ensemble des r�unions s'est �lev� � 100%. Les principaux th�mes abord�s ont �t� les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ examen des comptes consolid�s annuels (31/12/09), et semestriels (30/06/10), et d�lib�rations sur les obligations qui lui incombent en la mati�re ;</li> <li>▪ examen du budget 2010 r�vis� et du plan d'affaire 2011-2013;</li> <li>▪ examen de l'activit� trimestrielle ;</li> <li>▪ examen des projets de d�veloppement ;</li> <li>▪ examen des dossiers significatifs d'acquisition et d'optimisation juridique � leurs diff�rents stades d'avancement ;</li> <li>▪ pr�paration des r�solutions soumises � l'Assembl�e g�n�rale des actionnaires.</li> </ul> <p><b>Les comit�s sp�cifiques</b></p> <p>Du fait de la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe, avec un actionnariat familial pr�dominant, un nombre limit�e d'administrateur et une pr�sidence exerc�e par le principal actionnaire, le Conseil d'administration ne s'est pas encore dot� de comit�s sp�cifiques de nomination, d'audit ou de r�mun�rations, ces t�ches �tant � ce jour d�volues aux structures de management disposant de larges d�l�gations pour la mise en �uvre d'une gouvernance de Groupe.</p>



Code GRI3	<b>Profil et stratégie</b>  <b>Libellé GRI 3</b>  	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<b>Données Séché Environnement</b>  
--------------	---	--	--	---

				<p>Toutefois, il est précisé que dans le cadre du renforcement de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de Séché Environnement, un pacte d'actionnaires a été mis en place entre le Groupe CDC, Joël Séché et la Société civile Amarosa aux termes duquel, entre autres, peut être créé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un Comité d'audit (composé de 3 membres) qui veillera à l'exactitude et la sincérité des comptes consolidés du Groupe, à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires, ainsi qu'au management des risques. Il aura par ailleurs également un rôle consultatif sur tous les sujets relatifs à l'environnement ;</li> <li>▪ un Comité stratégique et d'investissement (composé de 5 membres), qui veillera à assister le Conseil d'administration sur l'élaboration du plan d'affaires glissants à trois ans et du budget prévisionnel annuel d'exploitation et d'investissement du Groupe.</li> </ul> <p><b>L'animation quotidienne</b></p> <p>L'animation quotidienne de la stratégie du Groupe est assurée par les principaux dirigeants du Groupe sous la direction de Joël Séché. Une réunion est organisée chaque semaine afin de permettre une optimisation de la conduite du Groupe concernant l'activité, le développement de projets, les finances et les ressources humaines. Ces réunions permettent le pilotage de l'ensemble des activités opérationnelles stratégiques et optimise l'allocation des investissements. Chacun prend, au quotidien, les mesures nécessaires au sein de son domaine d'intervention pour assurer la mise en œuvre des orientations préconisées dans le cadre de ces réunions. Chacun en rend compte devant ses pairs.</p>
4.2	Indiquer si le président du conseil d'administration (ou assimilé) est aussi un administrateur exécutif (et dans ce cas, indiquer ses fonctions dans l'organigramme de l'organisation et les raisons d'être de cette disposition)			Le Président du Conseil d'Administration exerce les fonctions de Président Directeur Général. Les fonctions de Président et de Directeur général sont assumées par Joël Séché et aucune limitation formelle n'a été apportée à ses pouvoirs de Directeur général. Ce choix de mode de gouvernance est lié à la structure d'entreprise patrimoniale du Groupe avec un actionariat familial prédominant.
4.3	Pour les organisations ayant un système de conseil d'administration (ou assimilé) à organe unique, indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs		38	Le Conseil d'Administration est composé de 5 membres dont 2 sont administrateurs indépendants
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration (ou assimilé)			Non renseigné
4.5	Lien entre les rémunérations des membres du conseil d'administration (ou assimilé), des cadres supérieurs et des cadres dirigeants (y compris les indemnités de départ) et la performance de l'organisation (y compris sociale et environnementale)			Les rémunérations ne comportent aucune part variable, ni aucune attribution d'actions gratuites ou de stock-options.
4.6	Processus mis en place pas le conseil d'administration (ou assimilé) pour éviter les conflits d'intérêt			Non renseigné

Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise exigée des membres du conseil d'administration (ou assimilé) pour décider des orientations stratégiques de l'organisation en matière de questions économiques, environnementales et sociales		40	Le rôle du Conseil d'administration ainsi que son fonctionnement ne sont à ce jour pas formalisés dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'a à ce jour pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement
4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes définis en interne par l'organisation sur sa performance économique, environnementale et sociale, et état de leur mise en pratique			Signataire depuis 2003 du Pacte Mondial des Nations Unies, le Groupe assoit son organisation sur une Charte du Développement Durable (niveau Groupe), déclinée en Politique QSSE (qualité santé sécurité environnement) au niveau des sites de production, et en Codes de comportement et d'action pour les salariés pris individuellement. Cet arsenal de codes est complété par un Code de Déontologie Boursière qui s'adresse à toute personne pouvant avoir de près ou de loin connaissance d'informations confidentielles dont l'utilisation serait susceptible d'influencer les marchés boursiers.
4.9	Procédures définies par le conseil d'administration (ou assimilé) pour superviser la manière dont l'organisation identifie et gère sa performance économique, environnementale et sociale, et notamment les risques, opportunités, ainsi que le respect des normes internationales, des codes de bonne conduite et des principes		41 à 46	<p><b><u>Définition du contrôle interne</u></b></p> <p>Sèché Environnement, en se référant au cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers définit le contrôle interne comme l'ensemble des dispositifs mis en place au sein de son organisation visant à assurer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ que l'activité du Groupe et des acteurs de l'entreprise s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;</li> <li>▪ que chacun agit en application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;</li> <li>▪ un bon fonctionnement des processus internes et notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs, à l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources ;</li> <li>▪ la fiabilité des informations financières.</li> </ul> <p>Le contrôle interne s'appuie au sein du Groupe tout à la fois sur des procédures et pratiques destinées à garantir l'application des politiques définies, que sur une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de leur responsabilité dans l'organisation et la fiabilité du contrôle interne. Il s'applique à l'ensemble des filiales sur lequel le Groupe exerce un contrôle exclusif.</p> <p>Toutefois, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en place dans l'organisation actuelle de l'entreprise et du Groupe ne peut apporter l'assurance absolue que par son existence, tous les risques sont éliminés et on ne peut exclure la possibilité que certains contrôles soient contournés ou outrepassés.</p> <p><b><u>Organisation générale du processus de contrôle interne dans la Société</u></b></p> <p>L'architecture du contrôle interne de la Société s'appuie sur cinq composantes majeures, détaillées ci-dessous.</p> <p><b><u>L'environnement de contrôle interne : Un corpus de valeurs communes impliquant chaque acteur de l'entreprise</u></b></p>



Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
				<p>La mise en œuvre, la pérennité et l'efficacité du processus de contrôle interne au regard des objectifs qui lui sont assignés, est l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise. Ceux-ci garantissent, d'une part par le respect des procédures, d'autre part par la remontée des anomalies éventuellement constatées, une évaluation permanente des processus et une amélioration de leur efficience.</p> <p>La démarche de contrôle interne du Groupe se fonde donc sur un système de valeurs affiché, mettant l'accent sur le comportement responsable de tous les acteurs de l'entreprise. Elle a vocation à s'appliquer dans toutes les sociétés contrôlées ou dans lesquelles le Groupe maîtrise la gestion opérationnelle. L'importance pour le Groupe d'un comportement responsable de ces acteurs a été particulièrement mis en exergue dans sa démarche de développement durable : en effet, Sèché Environnement, qui se veut une entreprise citoyenne, a pleinement pris la mesure de son utilité sociétale et de l'empreinte de son activité dans les sphères économiques, environnementales, sociales et sociétales. Cette prise de conscience l'a conduite à définir clairement les engagements que toutes ses composantes doivent contribuer à décliner.</p> <p>Elle a notamment conduit à la formalisation d'une charte de développement durable ainsi que de sept engagements forts qui, déclinés en code de comportement et d'action accessible à tous, ont permis d'apporter à chacun des acteurs du Groupe les repères de son action et la responsabilisation de ces derniers sur les enjeux de celle-ci. Ce code de comportement et d'actions a été complété, début 2005, par un code de déontologie diffusé auprès de l'ensemble des acteurs de l'entreprise disposant ou pouvant disposer d'informations confidentielles et/ou privilégiées.</p> <p><i>Une organisation mêlant étroitement une centralisation des fonctions transversales et une décentralisation des fonctions opérationnelles</i></p> <p>La sensibilisation des acteurs du Groupe au contrôle interne est assurée par un environnement favorisant une définition et une animation centralisée des orientations stratégiques, des fonctions transversales et des procédures et principes en découlant, et une responsabilisation décentralisée de la gestion opérationnelle des activités.</p> <p>Le Président directeur général relaie auprès des principaux cadres dirigeants la stratégie du Conseil d'administration, ces derniers orientant alors en fonction les activités du Groupe et le cadre de contrôle interne dans lequel elles s'inscrivent. Ensembles, ils garantissent, par un suivi régulier des activités, la cohérence de ces dernières par rapport à la ligne fixée. Début 2009, une organisation matricielle par filière a vu le jour permettant un déploiement différencié de la stratégie du Groupe, en prise avec les spécificités des marchés et des modes de traitement.</p> <p>L'organisation centralisée des fonctions supports (trésorerie, contrôle de gestion, consolidation, informatique, juridique, sécurité, développement durable, veille réglementaire) permet une diffusion uniforme des grandes orientations et objectifs de la direction. Le suivi et la gestion centralisée des risques et contentieux majeurs visent également à garantir une indépendance de jugement et limiter les conflits d'intérêts. Les règles, procédures, et principes à appliquer dans la mise en œuvre des actions rattachables à chaque fonction support sont formalisées et diffusées par les différents services centraux concernés.</p>



<p>Code GRI3</p>	<p>Profil et stratégie</p> <p>Libellé GRI 3</p> 	<p>Questions centrales Domaine d'action ISO 26000</p>	<p>Localisation dans Document de Référence (page)</p>	<p>Données Séch� Environnement</p> 
				<p>Pour autant, la gestion op�rationnelle des filiales du Groupe reste d�centralis�e sur les directeurs de site et chacun est responsabilis� aux enjeux de sa fonction en terme de contr�le interne. Cette d�centralisation repose sur des d�l�gations de pouvoir d�finies dans les statuts des filiales du Groupe. Chaque directeur de site a � rendre compte de l'utilisation faite de ces d�l�gations de pouvoir aupr�s de la Direction g�n�rale.</p> <p><b>Management des risques</b></p> <p>Le management des risques est au c�ur de la d�marche du Groupe, tant en termes de d�veloppement durable que de contr�le interne. Les risques majeurs auxquels le Groupe est confront� �tant de diff�rentes natures (industriels et �cologiques, politiques ou li�s � l'activit� internationale, financiers), les processus de d�tection, d'analyse et de r�solution sont multiples.</p> <p>Concernant les risques industriels, l'activit� du Groupe est marqu�e par une pr�sence r�galiennne forte, preuve du degr� d'implication des pouvoirs publics en mati�re d'�limination des d�chets. La ma�trise de la conformit� r�glementaire mise en place par S�ch� Environnement d�coule tout � la fois d'une veille r�glementaire permanente, de la participation � des groupes de travail au niveau professionnel en vue de devancer les r�glementations et d'audits r�glementaires par des agents sp�cialement form�s. D'un point de vue environnemental, le Groupe met en �uvre les contr�les n�cessaires � la d�tection de toute pollution.</p> <p>Tous les sites de S�ch� Environnement b�n�ficient d'une surveillance organis�e des impacts et effets de leurs rejets. Des �tudes faunistiques et floristiques sont par ailleurs r�alis�es de fa�on r�guli�re, soit lors de renouvellement ou d'extension, soit pour satisfaire les l�gitimes demandes des commissions locales d'information et de surveillance impos�es ou cr�ees � l'initiative du Groupe. Enfin, un dispositif de r�duction des impacts lors d'�v�nements accidentels a �t� mis en place dans le Groupe. Il comprend des organisations permettant de prot�ger le personnel, les populations et l'environnement lors d'accidents.</p> <p>Une centralisation du reporting des risques majeurs a �t� mise en place, impliquant le service juridique et � destination des principaux dirigeants du Groupe. Elle vise � assurer une connaissance la plus en amont possible des enjeux pour le Groupe et des actions �mises ou � mettre en �uvre.</p> <p><b>Activit�s de contr�le interne</b></p> <p>Composantes indispensables de toute organisation de contr�le interne, les activit�s de contr�les sont tout � la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prises en charge par les op�rationnels dans leurs actions quotidiennes. Leur mode op�ratoire se doit de respecter les process et proc�dures d�finis pour leur fonction et s'inscrit dans le syst�me de valeurs promu par le Groupe ;</li> <li>• assur�es par la mise en place de diff�rents reporting (financier ou non financier, qualitatif ou quantitatif) dans le cadre desquels, les fonctions en charge de la centralisation des informations assurent une analyse critique des donn�es.</li> </ul>



Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
--------------	---	--	--	--



			<p>Ces dernières activités de contrôle sont adossées à l'organisation centralisée du Groupe et s'appuient sur quelques fonctions supports rattachées directement à la direction financière du Groupe : contrôle de gestion Groupe, consolidation, trésorerie, audit interne, informatique, juridique.</p> <p><b>Contrôle de gestion Groupe</b></p> <p>Le contrôle de gestion Groupe participe activement au processus budgétaire tout au long de l'année. En s'appuyant sur le réseau des contrôleurs de gestion des filiales, il garantit la remontée périodique des données du reporting et de leur fiabilité, et assure un suivi mensuel des résultats et des écarts par rapport au budget.</p> <p>Il assure la diffusion régulière et circonstanciée d'informations synthétiques à la direction générale et aux administrateurs. Par ailleurs, il travaille conjointement avec le service consolidation pour assurer la cohérence des données financières à chaque arrêté.</p> <p><b>Consolidation statutaire</b></p> <p>L'équipe dédiée à l'élaboration de la consolidation statutaire veille à diffuser une information financière fiable et respectueuse des réglementations en vigueur. Elle diffuse les instructions du Groupe en matière de principes comptables d'arrêté. Elle réalise une consolidation "en râteau". En privilégiant l'absence de palier de consolidation, elle s'assure de disposer des informations financières les plus précises possibles. Elle dispose également systématiquement des conclusions des audits réalisés par les Commissaires aux comptes des filiales. Elle assure également les retraitements de consolidation pure, sur la base des liasses remontées par les filiales au format IFRS : Depuis le passage aux nouvelles normes, celles-ci assurent directement les retraitements IFRS. Elle contrôle systématiquement la prise en compte par les filiales de ces retraitements afin de garantir une uniformité dans les traitements effectués et d'identifier les besoins de formation complémentaire. Enfin, toutes les opérations et retraitements complexes font l'objet, quant à leur comptabilisation, d'une revue par les Commissaires aux comptes du Groupe le plus en amont possible.</p> <p><b>Pilotage du contrôle interne</b></p> <p>Le Groupe entend développer, au travers d'une approche encore naissante d'audit interne, une démarche d'évaluation et d'amélioration de son processus de contrôle interne.</p> <p>L'audit interne organise aujourd'hui ses travaux en fonction des orientations que lui fixe la Direction générale: il coordonne sous le contrôle de la Direction générale l'élaboration et la mise à jour des procédures et principes comptables du Groupe et en assure la diffusion la plus large et la plus adaptée ; Il procède à la réalisation de missions ponctuelles diligentées par la Direction générale qui en définit les objectifs, en entend les recommandations et en oriente les plans d'actions ; Il s'attache à définir les moyens de mettre en place une démarche d'auto-évaluation dont l'objectif est la réalisation de diagnostics réguliers sur la qualité des processus de contrôle interne en vigueur, la sensibilisation et la responsabilisation des responsables opérationnels sur les enjeux du contrôle interne.</p>
--	--	--	---





<b>Code GRI3</b>	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
				<p><b><u>Information, communication et contrôle interne</u></b></p> <p>Dans un souci toujours permanent de fiabilisation et d'intégrité de l'information financière, le Groupe s'appuie sur des progiciels de gestion intégré (Entreprise Ressource Planning) déployés sur l'ensemble des filiales françaises en intégration globale, qu'il s'agisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ de la comptabilité générale et analytique des différentes filiales : le progiciel comptable du Groupe s'articule autour d'un plan comptable et une architecture analytique unique, dont la mise à jour est pilotée par les services comptables et contrôle de Gestion Groupe. Une équipe du service informatique est spécifiquement dédiée à cet outil et aux besoins des utilisateurs ; En terme de flux d'informations, il assure des schémas comptables communs et, en garantissant l'existence de contrôles automatiques pertinents, assurent la régularité de la comptabilisation des opérations.</li> <li>■ Du contrôle de gestion Groupe et de la consolidation statutaire : Le logiciel de consolidation et de reporting Groupe est unique et interfacé autant que possible avec le progiciel comptable ;</li> <li>■ De l'outil de gestion des ressources humaines : ce progiciel, dont l'utilisation est désormais uniformisé sur l'ensemble du périmètre français est également totalement interfacé avec le progiciel comptable.</li> </ul> <p>D'une manière générale, l'ensemble de l'architecture informatique est gérée de façon centralisée : tout investissement informatique dans le Groupe fait l'objet d'une validation par la Direction informatique, qui assure, par son contrôle, une cohérence de l'architecture informatique, la sécurité, la disponibilité, la pérennité et l'intégrité des systèmes.</p> <p>Les informations produites issues de ces systèmes d'information, et contrôlées dans le cadre des différents reporting en vigueur, font l'objet d'une transmission à la Direction sous forme d'indicateurs synthétiques jugés pertinents par elle. La diffusion, en externe, de l'information financière est assurée par le service de communication financière, en étroite collaboration avec la Direction et notamment la Direction financière.</p> <p><b><u>Présentation des procédures de contrôle interne mises en place</u></b></p> <p><b>Procédures de contrôle interne destinées à contrôler les activités</b></p> <p>Les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et destinées à contrôler les activités visent à garantir que les actes de gestion et opérations de chaque société du Groupe ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini dans les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et plus particulièrement par le Conseil d'administration.</p> <p>Elles portent sur les principaux cycles composant l'activité (procédure achats – procédures ventes (simple et offre globale) – procédure investissements – procédure de recouvrement – procédure de centralisation de trésorerie) et s'accompagnent de processus de suivi de l'activité : processus budgétaire, processus de reporting mensuel destiné à identifier les écarts et mettre en place les actions correctrices nécessaires.</p>



Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Séché Environnement</b></p> 
				<p>Elles font l'objet d'un travail particulier de mise à jour destiné à faire converger les pratiques du Groupe vers un cadre référent et prendre en compte la démarche d'uniformisation des systèmes d'information.</p> <p>Chaque procédure est visée par la Direction générale. Elle décrit les objectifs généraux qui lui sont assignés, son domaine d'application et son périmètre, détaille toutes les étapes de la procédure précise les modalités de surveillance de la procédure mise en place par le Groupe et la nécessité de l'implication de tous ;</p> <p>Elles peuvent être, le cas échéant, complétées par des notes techniques, précisant les recommandations du Groupe sur le traitement de certaines opérations spécifiques.</p> <p>Le processus budgétaire, qui implique chaque filiale, la Direction du Groupe et le contrôle de gestion Groupe en fonction support :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• permet la confrontation des objectifs que s'assigne chaque filiale avec les orientations stratégiques élaborées au plus haut niveau et un accord de chacun sur la façon de les décliner concrètement ;</li> <li>• garantit, par le biais d'au moins deux révisions annuelles, la prise en compte du déroulement effectif de l'activité, des orientations nouvelles précisées par la Direction et la déclinaison des mesures correctrices éventuelles.</li> </ul> <p>Le processus de reporting mensuel, dont la fiabilité et la centralisation sont assurées par le contrôle de gestion Groupe, permet à la Direction du Groupe de disposer d'un suivi mensuel de l'activité et de la réalisation concrète des objectifs assignés.</p> <p><b>Procédures de contrôle interne garantissant la conformité aux lois et réglementation en vigueur – indicateurs de développement durable</b></p> <p>Dans le secteur d'intervention de prédilection du Groupe, il ne saurait être question "d'activité" et de "pérennité" sans un respect strict du cadre législatif et réglementaire qui définit les normes minimales et les bonnes pratiques en matière de collecte, de traitement des déchets, d'exploitation des sites d'incinération, de revalorisation et d'enfouissement. En effet, la plupart des sites d'exploitation du Groupe sont soumis à autorisation préfectorale d'exploiter et le respect de cette autorisation est une priorité absolue.</p> <p>Séché Environnement a depuis de nombreuses années fait état de sa maturité sur ces sujets sensibles, qui s'inscrit dans la démarche plus large qu'est sa politique de développement durable. Il compte renforcer encore ses actions dans ce domaine grâce à un suivi rigoureux de ses performances au-delà de toute imposition réglementaire.</p> <p>Cette démarche se traduit pour le périmètre France par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un processus de veille réglementaire permanente conduisant le Groupe à se fixer autant qu'il lui est possible un niveau d'exigence plus restrictif, tant sur les modalités d'acceptation et de traitement des déchets que sur la conception des différents sites et la préservation de ces derniers ;</li> </ul>



Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• une démarche de certification de ses installations de traitement de déchets (ISO 9001 version 2000 – 14001 – OHSAS 18001) qui a pour préalable la mise en place de procédure et modes opératoires visant à la maîtrise des activités susceptibles d'avoir une influence sur la sécurité et l'environnement ;</li> <li>• l'adoption d'une charte de développement durable en sus des chartes environnementales, sécurité et qualité existantes dans le Groupe, largement diffusée auprès des acteurs de l'entreprise et du Groupe ;</li> <li>• l'élaboration et la diffusion à l'ensemble des agents du Groupe de codes de comportement et d'actions explicitant les exigences contenues dans les 7 engagements du Groupe ;</li> </ul> <p>De la même façon la Société s'attache à fournir à l'ensemble des parties prenantes du Groupe des informations comparatives, d'une année sur l'autre, sur l'ensemble des paramètres fondamentaux liés à sa politique de développement durable.</p> <p><b>Procédures de contrôle interne destinées à assurer la fiabilité des informations financières et leur conformité aux lois et réglementation en vigueur</b></p> <p>L'organisation mise en place vise à garantir une information financière fiable et conforme aux principes comptables généraux et aux référentiels et méthodes adoptés par le Groupe qui s'inscrivent eux-mêmes dans le cadre réglementaire français. Par ailleurs elle vise à garantir le respect des obligations de la fonction financière et comptable en matière d'informations des acteurs de l'entreprise ainsi que de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, investisseurs, administration ...).</p> <p>Le rôle de la fonction financière, dans cette organisation est primordial. Elle assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la cohérence et l'intégrité du système d'information, vers lequel elle demande au service informatique Groupe la migration de toutes les filiales françaises ;</li> <li>• la diffusion des procédures propres aux processus financiers, et garantit leur correcte mise en œuvre. Pour cela, elle émet à chaque arrêté une note d'instructions de clôture et de principes comptables prévalant à l'établissement des comptes de toutes les filiales. Ces notes sont actualisées et mise à jour régulièrement pour tenir compte de l'expérience des arrêts précédents. Par ailleurs, lors des arrêts semestriels et annuels, l'intervention des Commissaires aux comptes dans chacune des filiales fait l'objet de conclusions systématiquement transmises aux Commissaires aux comptes du Groupe et au service consolidation. Un suivi des remarques émises est mis en place, pour analyse, mesure des enjeux au niveau du Groupe et mise en place d'actions correctrices ;</li> <li>• la formation et l'information régulière des équipes comptables, aux fins d'assurer un niveau de compétence minimum tout en permettant un partage des bonnes pratiques dans le Groupe ;</li> <li>• la mise à jour et l'analyse de la pérennité de l'outil de consolidation et son interface avec le système d'information comptable et de reporting du Groupe. Les principaux paramétrages sont assurés par l'équipe consolidation avec l'appui du prestataire, et la diffusion des modifications apportées</li> </ul>

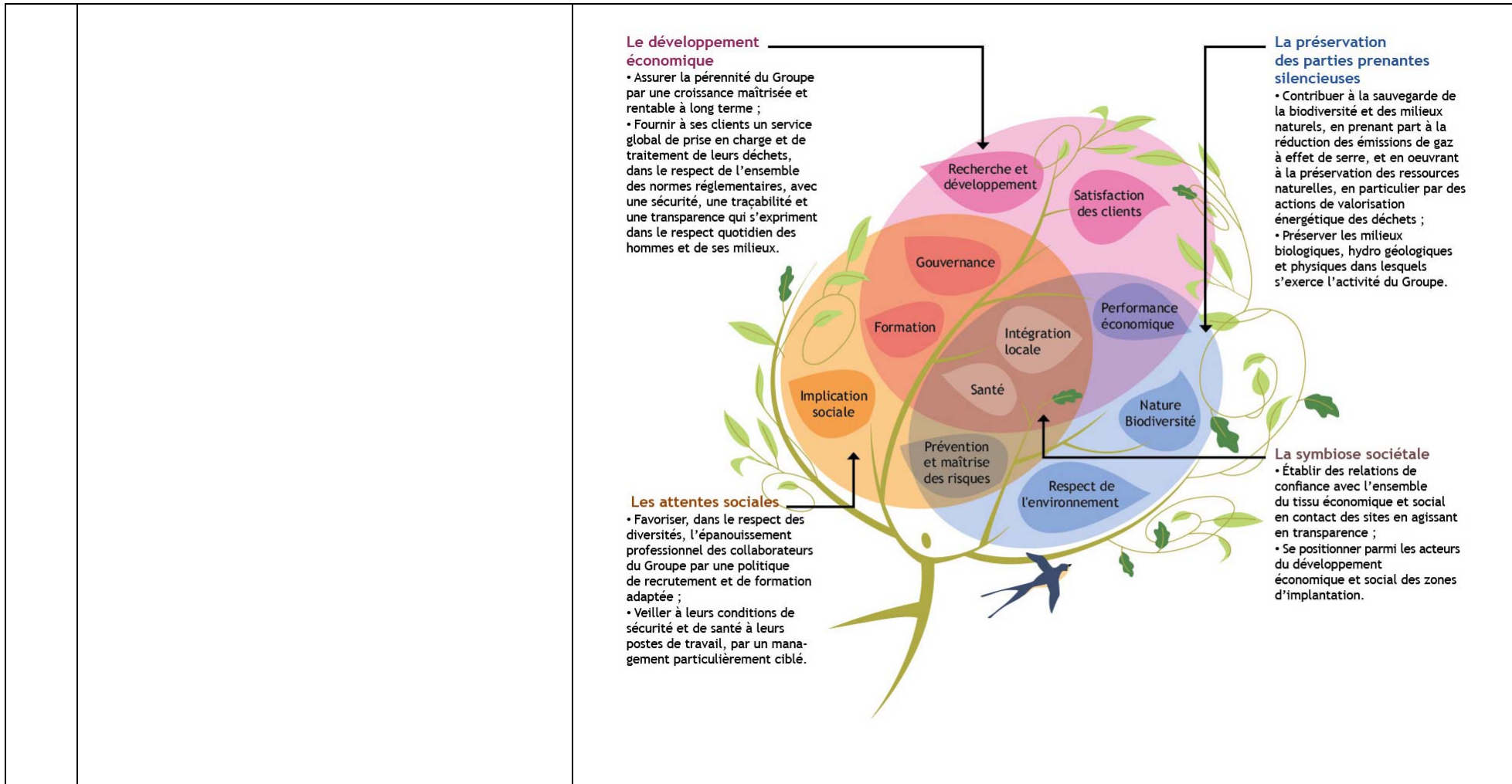
Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
				<p>s'effectue directement en central ou par le biais de mises à jour envoyées directement aux filiales. La formation de tout nouvel utilisateur dans le Groupe est assurée par les équipes de consolidation Groupe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un lien permanent entre les équipes de consolidation statutaire et de contrôle de gestion groupe, afin de permettre la production le plus en amont possible de données prévisionnelles consolidées. Ce reporting mensuel fait l'objet d'un contrôle régulier par rapport aux données réelles issues du processus de consolidation ;</li> <li>• le traitement des opérations significatives du Groupe (acquisition, cession, restructuration) ayant un impact sur les informations financières produites par le Groupe ;</li> <li>• la communication des informations comptables et financières à destination des organes de direction et d'administration ;</li> <li>• l'intégrité du processus de remontée et de validation des informations figurant dans le document de référence, le respect de la réglementation AMF ainsi que la qualité de la relation avec les services comptables de l'AMF ;</li> <li>• le contrôle des données diffusées dans le cadre de la communication financière du Groupe.</li> </ul>
4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration (ou assimilé), notamment du point de vue économique, environnemental et social		40	<p>Le rôle du Conseil d'administration ainsi que son fonctionnement ne sont à ce jour pas formalisés dans un règlement intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration n'a à ce jour pas procédé à l'examen de son mode de fonctionnement</p>
4.11	Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière			<p>L'application du principe de précaution dans le métier du traitement des déchets s'analyse principalement par les mesures à prendre pour limiter les risques d'exposition du personnel en contact des déchets.</p> <p>Il est par conséquent indispensable d'avoir un suivi précis de l'exposition des salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ potentielle (à partir des mesures dans l'air) : ce que l'opérateur pourrait respirer s'il ne portait pas de protection respiratoire ;</li> <li>■ réelle grâce aux mesures (biomonitoring) dans différents liquides biologiques (sang, urines...) : ce qui est susceptible de pénétrer réellement dans l'organisme par les trois voies d'exposition possibles (respiratoire, contact avec la peau ou les muqueuses, et ingestion).</li> </ul> <p>Ces critères objectifs, tant pour les situations individuelles que collectives, constituent des outils opérationnels en vue d'améliorer les situations de travail par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ l'adaptation et l'accroissement d'efficacité des mesures de prévention dans l'organisation du travail,</li> <li>■ l'adaptation des équipements de protection individuelle, pour aboutir à l'absence d'impact sur la santé des travailleurs.</li> </ul> <p>L'information et la formation délivrées aux salariés concernant les risques spécifiques, s'il y en a, permettent une meilleure compréhension et adhésion du salarié qui se trouve fortement impliqué dans la mise en œuvre des mesures de prévention.</p>



<b>Code GRI3</b>	<b>Profil et stratégie</b>  <b>Libellé GRI 3</b>  	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<b>Données Sèché Environnement</b>  
------------------	---	--	--	---

4.12	Chartes, principes et autres initiatives, d'origine extérieure en matière économique, environnementale et sociale, auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval			Outre son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies en 2003, le Groupe adhère et a signé : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les engagements de progrès de l'Union des Industries Chimique (UIC)</li> <li>■ la charte du Comité 21</li> </ul>
4.13	Affiliation à des associations (associations professionnelles) ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts			Sèché Environnement adhère ou participe entre autres à : <p><b>Organisations professionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement)</li> <li>■ FEAD (Fédération Européenne des Activités du Déchet)</li> <li>■ EURITS (European Union for Responsible Incineration and Treatment of Special Waste)</li> <li>■ CEWEP (idem pour l'incinération)</li> <li>■ SYPRED (Syndicat professionnel pour le Recyclage et l'Élimination des Déchets Industriels)</li> <li>■ SLF (Sustainable Landfill Fondation)</li> <li>■ UIC (Union des Industries Chimiques)</li> <li>■ GEIDE (Groupement d'Expertise et d'Intervention Déchets) post-catastrophes</li> </ul> <p><b>Groupes de réflexion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Comité 21</li> <li>■ Association Orée</li> <li>■ Entreprises pour l'Environnement (EpE)</li> <li>■ MiddleNext</li> </ul> <p><b>Organisations scientifiques ou de protection de la nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Association RECORD (réseau Coopératif sur les déchets)</li> <li>■ Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)</li> <li>■ Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)</li> <li>■ Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN)</li> </ul> <p><b>Forces de proposition et organismes de normalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ MEDEF</li> <li>■ AFNOR</li> <li>■ Groupes de travail des différents ministères en particulier dans le cadre des Grenelle de l'Environnement et de la Mer, COSEI (Conseil d'orientation stratégique des éco industries) ...</li> </ul>

Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation			<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Salariés</li> <li>■ Riverains (voisins)</li> <li>■ Pouvoirs publics</li> <li>■ Clients</li> <li>■ Communauté financière</li> <li>■ Assureurs</li> <li>■ ONG &amp; associations</li> <li>■ Parties prenantes silencieuses (nature)</li> </ul>
4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles il faut dialoguer			<p>Sèché Environnement s'attache à l'écoute et au dialogue avec elles dans une optique d'acquisition mutuelle de connaissance des préoccupations de chacun dans le but notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Favoriser la confiance et le dialogue ;</li> <li>■ Aider les parties intéressées à comprendre les engagements, les politiques et les performances du Groupe ;</li> <li>■ Améliorer le fonctionnement du Groupe grâce à leurs commentaires ou suggestions ;</li> <li>■ Développer une culture d'entreprise largement partagée ;</li> <li>■ Accroître le soutien économique et la confiance des actionnaires.</li> </ul>
4.16	Démarche de ce dialogue, et notamment fréquence par type et par groupe de parties prenantes	Voir page suivante		



Code GRI3	<p align="center"><b>Profil et stratégie</b></p> <p align="center"><b>Libellé GRI 3</b></p> 	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<p align="center"><b>Données Sèché Environnement</b></p> 
-----------	---	--	--	--





Code GRI3	<b>Profil et stratégie</b>  <b>Libellé GRI 3</b>  	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<b>Données Séché Environnement</b>  
--------------	---	--	--	---

				Parties prenantes	Exigences & requêtes	Influences & modes de pression	Réponses & engagement de Séché Environnement
4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue avec les parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment lors de l'établissement de son rapport	6.2		<b>Salariés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécurité environnementale pour les sites et les personnes</li> <li>- informations sur les activités de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- premier vecteur de communication de l'entreprise, et donc de sa réputation</li> <li>- possibilité de quitter l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formation et sensibilisation : conférences pour accompagner la publication des rapports de RSE, développement d'un logiciel informatique afin de calculer l'empreinte écologique de chaque salarié et explication personnalisée du calcul</li> <li>- organisation de visites de sites : les salariés expliquent par eux-mêmes leur métier et les actions environnementales de l'entreprise (aux riverains, aux élus, aux écoles, aux acteurs financiers...)</li> <li>- engagement de la direction : charte développement durable, code de comportement et d'action, charte QSSE</li> <li>- tenues de travail en coton équitable</li> </ul>
				<b>Riverains (voisins)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect de la biodiversité locale et du paysage autour des sites</li> <li>- maîtrise du bruit et respect de la qualité de l'air</li> <li>- informations sur les activités du groupe (syndrome NIMBY « <i>Not In My Back yard</i> » : il faut traiter les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les agrandissements des sites sont soumis à «enquêtes publiques», notamment auprès des riverains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « monsieur ou madame voisinage » sur chaque site : contact permanent avec les riverains pour connaître leurs réflexions et requêtes</li> <li>- dialogue avec les riverains pour aménagement paysagé du site</li> <li>-actions de protection de la biodiversité et du paysage</li> <li>- organisation de visites de sites</li> <li>- partenariat avec des manifestations locales : tenues en coton équitable pour les organisateurs du festival</li> </ul>



Code GRI3	<b>Profil et stratégie</b>  <b>Libellé GRI 3</b>  	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<b>Données Sèché Environnement</b>  
--------------	---	--	--	---

					déchets, mais pas près de chez nous)		lyonnais « Les nuits de Fourvière » par exemple
				<b>Pouvoirs publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect des réglementations sur la gestion et le traitement des déchets.</li> <li>- informations sur les activités du Groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- autorisation d'agrandir les sites ou décision de fermetures (pour les sites qui ne seraient pas conformes)</li> <li>- vote de réglementations plus strictes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conformité aux réglementations en vigueur</li> <li>- « standards propres » du Groupe plus exigeants que les réglementations : innovation dans le traitement des déchets dès la création de l'entreprise (valorisation et récupération du biogaz et du méthane avant que cela ne devienne obligatoire par exemple)</li> <li>- participation aux travaux du Grenelle de l'environnement, de la Mer</li> <li>- organisation de visites de sites</li> </ul>
				<b>Clients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- traçabilité</li> <li>- informations sur les activités du Groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- remise en cause des contrats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conformité aux réglementations en vigueur</li> <li>- organisation de visites de sites</li> </ul>
				<b>Communauté financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rentabilité</li> <li>- respect des réglementations</li> <li>- anticipation et maîtrise des risques environnementaux et de leurs impacts financiers</li> <li>- informations sur les activités du Groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse, notation de l'éthique et de la responsabilité</li> <li>- Caisse des Dépôts : 20 % du capital du Groupe – 14 % des droits de vote</li> <li>- investissements de fonds ISR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- performance économique</li> <li>- conformité aux réglementations en vigueur</li> <li>- certifications : ISO 9001 et 14001, OHSAS 18001</li> <li>- 2009 : prix de la communication financière dont un pour l'aspect développement durable,</li> <li>- organisation de visites de sites, roadshows, ...</li> <li>- analyses ISR</li> </ul>

<b>Code GRI3</b>	<b>Profil et stratégie</b>  <b>Libellé GRI 3</b>  	Questions centrales Domaine d'action ISO 26000	Localisation dans Document de Référence (page)	<b>Données Sèché Environnement</b>  
------------------	---	--	--	---

				<b>Assureurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect des réglementations</li> <li>- anticipation et maîtrise des risques, en particulier environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- montant de la prime d'assurance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conformité aux réglementations</li> <li>- innovation dès la création de l'entreprise : géomembranes superposées et drains pour une meilleure étanchéité des sites et un moindre risque de pollution</li> <li>- investissements dans la prévention des pollutions et les mesures et contrôles des sites</li> <li>- organisation d'audits de sites</li> </ul>
				<b>ONG &amp; associations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect de la biodiversité, de l'air, des sols</li> <li>- respect des réglementations en vigueur</li> <li>- engagement et actions au-delà des réglementations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- alerte des médias et de l'opinion publique</li> <li>- prise de parole dans les enquêtes publiques pour agrandissement des sites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adhésion au Global Compact de l'ONU</li> <li>- adhésion au programme STOC EPS (suivi temporel des oiseaux) dirigé par le Muséum National d'Histoire Naturelle pour préserver l'abondance des oiseaux communs autour des sites</li> <li>- adhésion à des organisations scientifiques (Ligue de Protection de Oiseaux), professionnelles (Fédération nationale des activités de dépollution et de l'environnement) et associations de réflexion (Entreprises pour l'Environnement) par exemple.</li> <li>- présence d'un écologue dans chaque groupe de travail de l'entreprise.</li> </ul>
				<b>Parties prenantes silencieuses (nature)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- activité économique dans le respect et la protection de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dégradation ou disparition : danger pour la santé et la survie de l'Homme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclusion des activités dans les milieux naturels par - système interne de mesure de la biodiversité initiale avant tout chantier pour préservation de la nature pendant le chantier et garantir la remise en état à la fin des travaux</li> <li>- préservation des milieux aquatiques : recyclage des eaux, contrôles sur le rejet des eaux</li> </ul>